



Publication sur le site internet le : **29 SEP. 2023**  
Transmission au contrôle de légalité le **29 SEP. 2023**

ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

## DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2023-098 Conseil municipal du 25 septembre 2023

Le **Lundi Vingt Cinq Septembre Deux Mil Vingt Trois à Dix Neuf Heures**, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

**Présents :** Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure ÇADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAIS (arrivée à 19h30), Sébastien PRODHOMME (arrivée à 19h35), Christine RAMIREZ, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Jean-Noël GRIFFISCH, Julie AUBRY, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Nicolas RAYMOND, Cécile BERNARDONI, Nabil ZEROUAL, Sarah ROUSSEAU et Camille FRESNEAU conseillers municipaux.

**Absent(e)s :** Carine MATHIEU

**Excusée(s) :** Katharina THOMAS

**Pouvoir :** Katharina THOMAS pour Myriam RIALET

Ont été désignées secrétaires de séance : M. Bruno DE KERGOMMEAUX et M. Nabil ZEROUAL.

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents ou représentés : 34  
Date de la convocation : 19 septembre 2023  
Date de la publication : 28 septembre 2023

### 2023-098 AFFAIRES GÉNÉRALE – RATTACHEMENT DE LA COMMUNE NOUVELLE MODIFIÉE INGRANDES-LE FRESNE SUR LOIRE À LA COMPA

**Rapporteuse :** Rémy ORHON

Les communes d'Ingrandes-le Fresne sur Loire et de Saint-Sigismond ont délibéré le 25 mai dernier pour créer la commune nouvelle d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les deux conseils municipaux ont fixé son siège à l'actuelle mairie d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire et sollicité son rattachement à la communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA), la commune de Saint-Sigismond étant actuellement membre de la communauté de communes des Vallées d'Anjou (Maine-et-Loire).

Pour permettre la création de la commune nouvelle à compter de cette date, plusieurs avis doivent être recueillis sur la question du rattachement de la commune nouvelle à la COMPA en application du II de l'article L.2113-5 du Code général des collectivités territoriales :

- ceux des conseils communautaires de la communauté de communes du pays d'Ancenis (COMPA) et de la communauté de communes des Vallées d'Anjou,
- ceux de leurs communes membres respectives.

En application des dispositions de l'article L.2113-5 du Code général des collectivités territoriales, lorsqu'une commune nouvelle est issue de communes membres d'EPCI à fiscalité propre distincts, « le représentant de l'Etat dans le département saisit pour avis l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre en faveur duquel les communes constitutives de la commune nouvelle ont délibéré, les organes délibérants des autres établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont sont membres les communes constitutives de la commune nouvelle, ainsi que les conseils municipaux des communes membres de ces établissements, qui disposent d'un délai d'un mois pour se prononcer sur le rattachement envisagé. »

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2113-5,

Vu la délibération du 25 mai 2023 prise par le conseil municipal d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire demandant la création d'une commune nouvelle regroupant les communes d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire et de Saint-Sigismond à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Vu la délibération du 25 mai 2023 prise par le conseil municipal de Saint-Sigismond demandant la création d'une commune nouvelle regroupant les communes d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire et de Saint-Sigismond à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

CONSIDERANT le courrier du sous-préfet de Chateaubriant-Ancenis en date du 14 septembre 2023 et reçu le 21 septembre 2023, sollicitant l'avis des organes délibérants de la communauté de communes du pays d'Ancenis et de ses communes membres sous un mois,

CONSIDERANT que la commune d'Ancenis-Saint-Géréon est membre de la communauté de communes du pays d'Ancenis,

**Il est proposé que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :**

Présents ou représentés : 34

Votants : 34

Abstentions : 4

Exprimés : 30

Pour : 28

Contre : 2

**EMET** un avis favorable au rattachement de la commune nouvelle Ingrandes-Le Fresne sur Loire dans son nouveau périmètre à la communauté de communes du pays d'Ancenis à compter de sa création,

Ampliation de cette délibération sera adressée à monsieur le Président de la communauté de communes du pays d'Ancenis.

Pour extrait,  
Le Maire,  
**Rémy ORHON**

**Les secrétaires de séance,**  
Bruno de KERGOMMEAUX

Nabil ZEROUAL

